



ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS PAR EXCELLENCE

AVIS DE CONTRIBUTION

ouvera dans un autre page du " Bulletin," le détail de
ci-dessous, laquelle est due et payable au Trésorier de
té, où chaque membre est inscrit, le ou avant le jour
rnière assemblée régulière de février courant.

ation pour maladie, appel No 33..... \$ 0 50

Total..... \$ 0 50

QUI A DROIT AUX SECOURS

er avoir droit aux secours pendant le mois de février,
ut rien devoir à la Société, et il faut de plus que la
tion mensuelle du mois janvier ait été payée, ainsi que
els 37 pour contribution à la maladie, et l'appel 10 pour
ation aux décès d'épouses, le ou avant le jour de la der-
semblée régulière du mois de janvier dernier.

ni qui est malade doit faire sa demande de secours d'après
le qui se trouve dans une autre colonne du " Bulletin " et
er au Président, au bureau de la Société où il est enre-
en ayant le soin de l'accompagner du certificat de son
constatant la date et la nature de sa maladie.

QUELQUES CONSEILS

N'allez pas courir à un mille pour trouver un nouveau
membre; prenez votre plus proche voisin.

Prenez la ferme résolution d'amener deux ou trois nou-
veaux sociétaires à votre bureau ou votre succursale, avant
la fin de l'année. Avec un peu de bonne volonté et de per-
sévéance, on réussit facilement à vaincre l'apathie d'un ami
ou d'un compagnon insouciant et à le convaincre qu'il doit à
sa femme et à ses enfants cette mesure de prévoyance.

Le voyez-vous? Vous savez, cet ami qui ne fait pas encore
partie de votre société? Lui avez-vous parlé des avantages
de notre association? Dans tous les cas, voyez-le encore,
parlez-lui encore de tout cela et ne cessez que lorsqu'il aura
décidé de demander son admission.

Avez-vous bien songé au fait qu'en augmentant le nombre
des sociétaires, vous diminuez le montant des contributions
que vous avez à payer?

Ne vous est-il jamais venu à l'esprit que plus une société
demeure stationnaire, sans augmenter le nombre de ses
membres, plus la moyenne de l'âge des sociétaires s'élève?

Est-ce que l'élévation de la moyenne de l'âge des sociétaires
n'équivaut pas à une augmentation des risques? L'augmen-
tation des risques, c'est l'augmentation proportionnelle de la
mortalité, et l'augmentation de la mortalité, c'est l'augmen-
tation des contributions pour les décès.

Avez-vous jamais fait toutes ces réflexions?